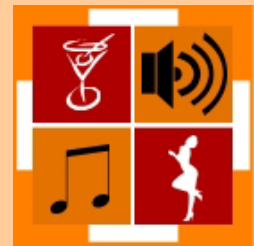


ENVIE2FETE

Adresse : 3 Rue des Ecoles - 30650 SAZE
Tél. : 06.31.16.22.67 ou 09.52.37.04.32
Courriel : Contact@envie2fete.fr
Web : HTTP://WWW.ENVIE2FETE.FR
SIRET : 509 708 830 00013



DEVIS N° E2F110601 du 11/06/2010

SUIVI PAR	Catherine
OBJET	Animation d'un mariage
POUR LE	01/06/2011
LIEU	Domaine de la Rouvière Route des Calanques 83150 Bandol

DESTINATAIRE (Ci-après désigné, le client)
Mélanie Martinez et Eric Durand 155 Rue des Bougain-Villiers 83150 Bandol

Devise : €

POSTE	CODE	DESIGNATION	MONTANT TTC
Soirée	GALA	Animation et sonorisation musicale pour une durée non stop de 8 heures, de 20H00 à 04H00, et dans une salle d'une surface inférieure à 300 m2. La prestation sera réalisée par une Animatrice (Organisation, coordination et jeux) et un animateur musical (DJ). Le matériel prévu dans le forfait (Article 3) est livré, installé et testé deux heures avant le début de la prestation.	495
Options	COCKTAIL VIDEO BUL	<ul style="list-style-type: none">• Sonorisation du vin d'honneur (A compter de 18H00)• Vidéo projecteur + Ecran moyen (120 x 100)• Machine à bulles + fourniture	80 60 30
Déplacement	DEPL	Participation aux frais de déplacement A/R (240 km)	50
Hébergement	HOTEL	Sans objet	

TOTAL : 715 TTC

ACOMPTE	230 TTC
REGLEMENT	Par chèque à ordre ou en espèces
VALIDITE	Un mois à dater de ce jour

Date, « Bon pour accord » et signature

Pour valider notre offre, merci de nous retourner ce devis, signé par vos soins et accompagné du règlement de l'acompte, à ordre de ENVIE2FETE (Article 5). A noter que nos prestations sont assurées et font l'objet des déclarations réglementaires en vigueur. A ce titre, la TVA est non applicable (Art. 293 B du CGI). Société inscrite au CFE de Nîmes (SIRET 509 708 830 00013), dispensée d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et au répertoire des métiers (RM).

Article 1 - Les hommes. ENVIE2FETE met à la disposition du client un animateur musical (DJ) compétent et formé aux technologies mises en œuvre. Dans le cadre d'un mariage, d'un forfait IBIZA ou de l'option d'organisation de jeux, la présence d'un deuxième animateur sera également proposée gratuitement. L'application de la chartre professionnelle de l'entreprise implique un comportement irréprochable : Une discrétion professionnelle, une prise de parole mesurée, une absorption raisonnable et maîtrisée de boissons alcoolisées, une tenue vestimentaire appropriée et un respect des horaires convenus.

Article 2 - Les horaires. ENVIE2FETE s'engage à réaliser le nombre d'heures prévu dans le forfait choisi par le client. Les temps de déplacement, d'installation et de démontage du matériel ne sont pas comptabilisés.

Forfait	KID	DISCO	MEDIUM	GALA	IBIZA
Nombre d'heures de prestation	3 H	8 H	8 H	8 H	8 H

Si l'ambiance est festive, la piste pleine et que le client en fait la demande, ENVIE2FETE peut alors effectuer une heure supplémentaire (Voir tarification). Le paiement interviendra immédiatement, selon un mode de règlement choisi par le client. La réalisation de toute autre heure supplémentaire sera soumise à un accord mutuel et raisonnable, en fonction des circonstances.

Article 3 - Le matériel. ENVIE2FETE s'engage à fournir le matériel correspondant au forfait choisi par le client :

Forfait	KID	DISCO	MEDIUM	GALA	IBIZA
MATERIEL DJ					
Microphone	1	1	1	2	3
Titres musicaux	5 000	8 000	> 10 000	> 10 000	> 10 000
SONORISATION					
Enceintes (Deux voies)	Oui	-	Option	Option	Option
Enceintes (Trois voies)	-	Oui	Option	Oui	Oui
Enceintes principales (Trois voies)	-	-	Oui	Oui	Oui
Caissons de basses	-	Oui	Option	Option	Oui
ECLAIRAGE					
Projecteur de type Derby (2x300 W)	1	2	2	2	4
Projecteur de Gobos (100 W)	-	1	2	2	4
Stroboscope	100 W	100 W	-	-	1500 W
Lumière noire (Spots ou Projecteurs)	-	-	100 W	400 W	500 W
Projecteur coloré (109 LED)				4	4
Spots colorés	360 W	360 W	360 W	360 W	780 W
Boule à facettes + spots	-	-	1	1	1
Projecteur de type Mushroom	-	-	-	-	2
Lumières DJ (Gyrophare, boule disco ...)	1	1	2	2	4
OPTIONS					
Sonorisation du vin d'honneur	Option	Option	Option	Option	Oui
Organisation et animation de jeux	Option	Option	Option	Option	Oui
Machine à fumée + fourniture	Option	Option	Option	Option	Oui

Article 4 - ENVIE2FETE s'engage à rembourser le client contre tout retard de mise en œuvre du matériel qui soit imputable à ses équipes. Le barème de remboursement sera ainsi proportionnel à la durée du préjudice subi :

- De 15 à 30 minutes : **20%**.
- De 30 à 60 minutes : **50%**
- Au delà d'une heure : **100%**

Article 5 - Acompte. L'acompte constitue un premier versement à valoir sur le prix total de la prestation. Il manifeste la preuve d'un engagement ferme et irrévocable des parties au contrat.

Article 6 - Résiliation. En cas de résiliation à l'initiative du client et sauf entente amiable entre les deux parties ou **cas de force majeure** (Article 7), il est convenu que l'acompte restera acquis à ENVIE2FETE.

Article 7 - Cas de force majeure. Sont considérés comme tels, l'annulation administrative (Mairie ou Préfecture) ou une maladie grave ou le décès d'un des organisateurs ou de ses proches (Père, mère, frère ou sœur). Cette annulation doit être portée à la connaissance de la société ENVIE2FETE, avec copie du document justificatif. Le remboursement de l'acompte est intégral s'il n'a pas encore fait l'objet d'une déclaration URSSAF (Fin de trimestre) et amputé de la réservation légale (25%) dans le cas contraire.

Article 8 - Paiement. Après installation du matériel et avant le début de la prestation, le client doit acquitter la facture de la prestation. Le règlement intervient sous une forme monétaire ayant cours (Euros) ou d'un chèque bancaire sur compte valide et approvisionné, à ordre de la Société ENVIE2FETE.

Article 9 - Diffusion musicale. La musique diffusée correspondra aux souhaits exprimés par le client, selon les « temps forts » qui ont été identifiées et précisés dans la « fiche évènement ».

Article 10 - Repas et boissons. Le repas et les boissons de(s) animateur(s) sont à la charge du client.

Article 11 - Durée. Le présent contrat engage les deux parties jusqu'à la date de l'évènement, inscrite dans le contrat.

Article 12 - Droits d'auteur. Dans le cas d'un évènement public ou commercial, le client reconnaît avoir été informé, par la société ENVIE2FETE, de son obligation de respecter la réglementation applicable aux droits d'auteur.

Article 13 - Invalidité d'une clause. Si une ou plusieurs stipulations du présent contrat étaient tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'un traité, d'une loi ou d'un règlement, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée. Les parties concernées procèderont alors, sans délai, aux modifications nécessaires.